



CODE SPORTIF

Avenant Carambole covid 19

Saison 2020-2021

INTRODUCTION

Compte tenu des dispositions sanitaires qui tendent à se durcir vis-à-vis des clubs de billards et de la limitation du nombre de joueurs imposé par certaines communes nous établissons cet avenant avant le début des premiers tours de compétition afin que les championnats se déroulent de manière uniforme et équitable tout au long de la saison.

Compte tenu de la moyenne d'âge des joueurs carambole cet avenant vise aussi à raccourcir la durée globale de chaque tournoi à 4 séances maximum sur une demi-journée (matin ou après-midi) pour aussi exclure la partie restauration du midi contraignante et à risque.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE

Article 1.4.01 - Catégories

Les catégories concernées par cet avenant sont

- La partie libre (1)
- Le cadre (1) (2)
- La bande (1)
- Le 3 bandes (1)

(1) La distance est limitée à 25 reprises pour la Partie Libre, le Cadre 42/2 et le 1-Bande ; à 40 reprises pour le 3-Bandes.

(2) Catégorie ouverte directement aux joueurs classifiés au Cadre Régionale 1 à partir de 2,50 de moyenne ou à la libre R1 (moyenne de 4 minimum pour rappel)
Afin de permettre à tous les nouveaux joueurs d'être classifiés en Régionale 1, un tournoi de qualification est organisé avant le premier tournoi du circuit. Les modalités sportives du présent chapitre s'appliquent dans la mesure où un joueur fera obligatoirement au moins trois matchs. Si aucun joueur n'atteint la moyenne de 2,5 en qualification, seul le gagnant du tournoi de qualification sera qualifié.

Article 1.4.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans sa poule.

Rang	Points par Poule unique
1 ^{er} de poule	120
2 ^{eme} de poule	81
3 ^{eme} de poule	57
4 ^{ème} de poule	39

Article 1.4.03 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit ;
2. Moyenne générale sur le circuit ;
3. Meilleure série.

Article 1.4.04 - Phases constitutives

Un tournoi est constitué d'une ou plusieurs poules uniques sans phase finale.

Si le nombre de billards est inférieur au nombre de poules d'une phase, les poules devant jouer en premier sont déterminées selon l'ordre de priorité suivant : de la poule avec la tête de série la moins bien classée vers celle avec la tête de série la mieux classée.

Article 1.4.05 - Phases par poules

1. Nombre et taille des poules

Une phase est constituée de une ou plusieurs poules suivant le nombre d'inscrits. Chaque poule unique sera jouée dans un club ou dans plusieurs clubs différents suivant les capacités d'accueil.

L'ordre de priorité des poules est le nombre de poules à trois joueurs, puis à deux joueurs (s'il y a deux poules de deux joueurs, elles sont regroupées en une poule de quatre joueurs).

Le tournoi à 6 joueurs en deux poules de trois dans le même club si les conditions sanitaires sont réunies sera un maximum.

2. Répartition des joueurs entre les poules

Soit p le nombre de poules de la phase.

Les p joueurs les mieux classés dans l'ordre du rang d'arrivée sont dits « têtes de séries » et placés chacun dans une poule différente.

Les p joueurs suivants sont répartis par la méthode du serpent et affectés dans chacune des poules à chaque tour.

3. Tours de jeu

Les tours de jeu dans chaque poule sont établis selon les dispositions de l'[article 6.2.09 du code sportif fédéral](#) :

Poule de 2 - Matchs aller et retour

Poule de 3	Match 1	Match 2	Match 3
	2 / 3	1 / perdant (*) match 1	1 / gagnant (*) match 1

Poule de 4 (le cas échéant, tirage au sort des billards pour les matchs 3 et 4 puis 5 et 6)

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	Match 5	Match 6
2 / 3	1 / 4	Perdants (*) matchs 1 et 2	Gagnants (*) matchs 1 et 2	Match restant du participant 4	Match restant du participant 1

(*) en cas d'égalité au match précédent, les critères de détermination du gagnant sont : meilleure série, puis rang d'arrivée

Joueurs d'un même club

- Pour toutes les poules, deux joueurs d'un même club sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au premier tour.

Chaque poule de la phase joue successivement un match, en commençant par la poule dont la tête de série est la moins bien classée, puis dans l'ordre des têtes de séries.

Si le nombre de poules est un multiple du nombre de billards, les poules ne changent pas de billard ; sinon, les matchs sont joués en non-stop au fil des billards disponibles.

5. Joueurs qualifiés

Le classement général de chaque phase est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.10 ou 6.2.11 du code sportif](#) fédéral selon le mode de jeu.

Les joueurs sont qualifiés pour la phase suivante dans l'ordre de ce classement, en fonction des places disponibles.

Article 1.07 - Nombre de poules dans les phases et de séances selon les billards et le nombre d'inscrits

Nombre d'inscrits	Billards affectés aux phases de jeu			
	1	2	3	4
2	Poule unique à 2 (2, 2) un club			
3	Poule unique à 3 (3, 3) un club			
4		Poule unique à 4 (6, 3) un club		
5		Poule à 3 + poule à 2 (5, 3) un club		
6		2 poules à 3 (6, 3) un ou deux clubs		
7		Poule à 3 + poule à 4 (9,4) un ou deux clubs		
8		2 poules à 4 (12,4) deux clubs	2 poules à 4 (12,4) un ou deux clubs	
9		3 poules à 3 (9,3) deux clubs	3 poules à 3 (9,3) un ou deux clubs	
10		2 poules à 3 + poule à 4 Deux clubs	2 poules à 3 + poule à 4 Un ou deux clubs	
11		2 poules à 4 + poule à 3 Deux ou trois clubs	2 poules à 4 + poule à 3 Deux ou trois clubs	
12		3 poules à 4 Trois clubs	3 poules à 4 Trois clubs	

(x,y) : nombre de matchs et de séances

Article 1.4.08 – Distances et horaires

- Phase par poule : distance réduite pour toutes les catégories
- Finale Meuse Triangle : distance normale.

Les poules uniques se déroulent uniquement les après midi (ou le matin suivant la disponibilité des salles).

Article 1.4.09 - Participants et rang d'arrivée

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour le premier tournoi de la saison, le champion Meuse et Triangle de la catégorie pour la saison précédente.
Pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;
2. Catégorie ;
3. Moyenne de dernière classification ;
4. méthode du serpent

Le présent avenant au code sportif du CMTB annule et remplace les chapitres visés pour la partie carambole